

Les différentes étapes d'un dossier d'urbanisme



Si mon dossier n'est pas complet ?

Je reçois une demande de pièces complémentaires, j'ai trois mois pour compléter mon dossier. Les compléments fournis feront l'objet d'un nouvel examen.

Si mon dossier est complet

- Le service droit des sols transmet au maire une proposition de décision.
- Le maire signé l'arrêté de la demande d'autorisation.
- Je reçois la notification de la décision finale par courrier ou sur la plateforme dématérialisée.
- J'attends la fin des délais de recours.
- Je procède aux formalités d'affichage réglementaire.
- J'envoie la Déclaration d'ouverture de chantier (DOC) en mairie.
→ **Je peux lancer le chantier**

1 J'ai un projet

Je me renseigne sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Briatexte et je rassemble toutes les pièces nécessaires et obligatoire au projet.

6 A la fin des travaux

Je remplis ma Déclaration attestant l'achèvement la conformité de mes travaux (DAACT) et je la dépose à la mairie.

4 Mon dossier est instruit

Vérification de la complétude du dossier, consultations obligatoires et facultatives, compilation des règles d'urbanisme et avis rendus.

2 Je prépare mon dossier

Demande de Permis de Construire, de Permis d'Aménager, de déclaration préalable ...

3 Je dépose mon dossier

En mairie (guichet unique) ou sur la plateforme dématérialisée GéoPC. J'obtiens un récépissé.